2026/07/SGG-CM/DAD

BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT,
NOUS VAINCRONS !

DECRET N° 96-295/PRES
portant promulgation de la loi n° 21/96/ADP du 10 juillet 1996.

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU la lettre n° 0290/ADP/PRES/CAB du 23 juillet 1996, transmettant pour promulgation la loi n° 021/ADP du 10 juillet 1996 ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er : Est promulguée la loi n° 021/ADP du 10 juillet 1996, portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n° 655 P conclu le 15 mars 1996 entre le gouvernement du Burkina Faso et le Fonds de l'OPEP pour le Développement international pour le financement du projet de développement rural intégré du Namentenga.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 31 juillet 1996

Blaise COMPAORE

BURKINA FASO
LE PRESIDENT

2026/07/SGG-CM/DAD

BURKINA FASO
-=-=-=-=-
La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-
ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE
-=-=-=-=-=-=-=-

IVème REPUBLIQUE
PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 021/96/ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°655 P CONCLU LE 15 MARS 1996 ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO ET LE FONDS DE L'OPEP POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE DU NAMENTENGA.

2026/07/SGG-CM/DAD

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution n° 01/92/ADP du 17 Juin 1992, portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 10 Juillet 1996 et adopté la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1ER : *Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'accord de prêt n°655 P conclu le 15 mars 1996 entre le BURKINA FASO et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International pour le financement du Projet de Développement Rural Intégré du NAMENTENGA.*

ARTICLE 2 : *La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré en séance publique à OUAGADOUGOU, le 10 Juillet 1996.

Le Secrétaire de séance

Batio Isaïe TRAORE

Le Président

BURKINA FASO · Le Président de

Baoulin BAYILI
DEUXIEME VICE-PRESIDENT